

RÈGLES ET RÈGLEMENTS POUR LES VENDEURS

Si on me permet d'être un vendeur au marché du 9 et 10 décembre 2023, au 425, boulevard Cartier, Hawkesbury, Ontario, organisé par la ville de Hawkesbury (également appelé hôte du marché et/ou hôte et/ou gestionnaire/organisateur dans le présent document) J'accepte, en tant que vendeur, les règles et règlements suivants. Je reconnais également que je suis responsable du respect de ces règles et règlements par tout employé, bénévole, membre de la famille ou toute autre personne que j'amène au marché.

PRODUITS

Le vendeur certifie que tous les produits, réels et/ou intellectuels, apportés au marché ne sont pas de nature adulte. Tout produit ou matériel apporté au marché qui est considéré comme étant de nature adulte peut être retiré de la vue, de la vente ou de la distribution sur le marché par le gestionnaire ou l'organisateur du marché. Si le vendeur refuse de retirer le(s) article(s) identifié(s) par le gestionnaire/organisateur du marché, ce dernier se réserve le droit de faire retirer le vendeur du marché immédiatement, sans remboursement des sommes versées. Le vendeur certifie que tout ce qu'il apporte au marché pour la vente ou la distribution est conforme à toutes les normes et lois gouvernementales. Le vendeur certifie qu'il est légalement en mesure de vendre/distribuer les articles et le matériel qu'il apporte au marché. Si l'un des articles apportés au marché par le vendeur s'avère illégal ou dangereux, le vendeur sera immédiatement retiré du marché et aucune somme d'argent ne lui sera remboursée.

HEURES ET EMPLACEMENT

Toutes les heures d'ouverture du marché seront fixées par la ville de Hawkesbury et distribuées aux vendeurs avant l'événement. Le vendeur s'engage à installer son kiosque/table et à le préparer pour la vente/l'exploitation au plus tard 30 minutes avant l'ouverture du marché et à ne vendre que pendant les heures d'ouverture du marché au public. Le vendeur s'engage à rester sur le marché et à ne pas commencer à emballer les produits et le matériel utilisés sur son kiosque/table avant la fin des heures d'ouverture du marché au public. Si un vendeur souhaite s'installer plus tard ou partir plus tôt, il devra obtenir à l'avance l'accord du responsable du marché ou de l'organisateur. Toute modification des heures d'ouverture du marché autorisée par le gestionnaire ou l'organisateur du marché n'annulera en aucun cas les conditions du présent accord. Toute modification des heures d'ouverture autorisée par le gestionnaire ou l'organisateur du marché n'entraînera pas le remboursement des sommes versées.

L'organisateur du marché se réserve également le droit de modifier le lieu, la date et l'heure du marché si la situation l'exige, sans que cela n'affecte les conditions énoncées dans le présent document ou tout autre document requis pour l'accès au marché. Le montage se fait la veille du marché et le matin du premier jour du marché. Tous les kiosques DOIVENT être installés au plus tard 30 minutes avant l'ouverture du marché. Aucun démontage n'est autorisé avant la fermeture du marché le deuxième jour. Seule la ville de Hawkesbury a le droit de modifier, déplacer ou changer les décorations, la disposition ou tout autre élément relatif à l'espace du marché.

DÉCHARGEMENT/CHARGEMENT DES PRODUITS ET STATIONNEMENT

Tous les vendeurs acceptent les horaires et les emplacements fixés par le gestionnaire/organisateur du marché pour le déchargement et le chargement des produits, du matériel, du personnel et de tout autre article apporté au marché. Le vendeur accepte également de garer son véhicule dans une zone désignée par le gestionnaire/organisateur du marché si le vendeur a besoin d'un parking. Le vendeur assume toute responsabilité pour les véhicules amenés sur le site du marché.

FRAIS, ANNULATIONS ET REMBOURSEMENTS

- Les frais des kiosques sont de 25 \$ (TPS incluse) pour une table de 6 pieds et deux chaises pour l'évènement de 2 jours.

Le vendeur s'engage à payer à la ville de Hawkesbury tous les frais susmentionnés avant le 24 novembre 2023, une fois sa demande approuvée. Si un vendeur ne paie pas tous les frais dus au marché, il reconnaît qu'il renonce à son étalage ou à sa table réservée pour le marché. Si un vendeur doit annuler sa réservation d'étal ou de table, il doit le faire par écrit avant le 24 novembre 2023. Les annulations reçues après le 24 novembre 2023 entraîneront la perte totale par le vendeur de toutes les sommes versées à l'organisateur du marché. Il incombe au vendeur de veiller à ce que la ville de Hawkesbury reçoive toutes les communications qui lui sont adressées. La ville de Hawkesbury se réserve le droit d'annuler le marché à tout moment et pour n'importe quelle raison. Si le marché est annulé par l'organisateur, tous les frais payés à l'organisateur par le vendeur seront remboursés. Les remboursements seront effectués par l'organisateur du marché dans un délai et d'une manière jugés appropriés par l'organisateur du marché.

KIOSQUES/TABLES/TRAVAILLEURS

Le vendeur accepte la table ou l'emplacement qui lui est attribué par le gestionnaire ou l'organisateur du marché. Une table de 6 pieds de long et deux chaises seront fournies à chaque vendeur. Seuls deux travailleurs seront autorisés à gérer une table de vendeur, ce qui inclut, sans s'y limiter, le personnel, la famille et/ou les bénévoles. Seul le directeur ou l'organisateur du marché peut modifier l'emplacement ou la taille de la table d'un vendeur. Chaque vendeur ne peut réserver qu'une seule table/un seul emplacement, sauf autorisation du gestionnaire/de l'organisateur du marché : le vendeur assume la responsabilité de tout frais supplémentaire du gestionnaire/de l'organisateur du marché concernant la mise à disposition de tables/d'emplacements supplémentaires. Les vendeurs s'engagent à fournir une housse de table propre et de taille appropriée pour leur table, qui convienne à tous les âges des participants. Le vendeur fournira tous les éléments nécessaires pour décorer et habiller sa table de manière professionnelle et propre. Les produits seront exposés de manière ordonnée et propre. Si un vendeur ne parvient pas à maintenir ses étals/tables dans un état présentable, comme l'a décidé le gestionnaire/organisateur du marché, ce dernier se réserve le droit de retirer le vendeur du marché immédiatement, sans remboursement des frais payés. Seul le gérant/organisateur du marché a le droit de modifier, déplacer ou changer les décorations, la disposition ou tout autre élément relatif à l'espace du marché.

LES VENDEURS NE PEUVENT VENDRE QUE LES ARTICLES FIGURANT SUR LEUR DEMANDE D'ADMISSION.

Seuls les articles figurant sur la demande d'un vendeur et ayant été préalablement approuvés peuvent être vendus sur le stand d'un vendeur.

IL EST INTERDIT DE FUMER SUR LE TERRAIN ET LES BOUGIES À FLAMME NUE SONT INTERDITES À L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT SANS AUTORISATION.

Il est interdit de fumer autour du Complexe sportif, y compris à l'extérieur. Les bougies à flamme nue sont interdites à l'intérieur du Complexe sans autorisation. Tous les vendeurs sont tenus de respecter les règles du marché. La ville de Hawkesbury se réserve le droit de demander aux vendeurs de quitter l'aire du marché s'ils ne respectent pas les règles ou s'ils refusent de le faire.

L'ENVOI D'UNE DEMANDE NE GARANTIT PAS L'ACCEPTATION.

Toutes les demandes seront examinées et vous serez contacté(e) pour savoir si votre demande a été acceptée. La ville de Hawkesbury se réserve le droit de limiter le nombre de vendeurs dans une certaine catégorie de produits, et de refuser une demande s'il estime que cette action est dans le meilleur intérêt du marché.

Je certifie avoir lu et compris le règlement du vendeur.

Nom : _____

Date : _____

Emplacement : _____

